

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 340

16 février 2009

SOMMAIRE

A and P Luxembourg S.à.r.l.	16315	Global Pharmaceutical Leaders, Inc.	16306
Agri-Distribution SA	16277	GP3 Europe S.à r.l.	16313
AIGGRE Helsinki Sàrl	16274	GP3 Groupe Conseil (Europe) S.à r.l.	16313
AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l.	16275	Hardt	16318
Am Stadtpark Holdings S.à r.l.	16274	Ikora S.A.	16300
Archie S.à.r.l.	16311	Isaur S.A.	16278
Arwen S.A.	16294	ITGroup S.A.	16303
ASI 1 S.A.	16319	KLMA Holding S.A.	16307
ASI Management S.A.	16319	Knauf Center Schmëtt S.A.	16285
BEBAU Horgen S.à r.l.	16276	Laudis S.A.	16317
BEBAU Swiss Holding S.à.r.l.	16276	LBREP II Master & PP S.à r.l.	16304
Benolux S.A.	16283	Le Castor S.A.	16277
Bijouterie-Horlogerie Hoffmann Luxem- bourg S.A.	16279	Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR	16280
C2D System House Luxembourg SA	16278	Melting S.A.	16310
Carraro International S.A.	16286	M.H.E. S.A.	16278
CE-Flux	16275	Naptune Holding S.A.	16280
CE-Flux	16275	OAK Investment S.A.	16295
Centre Comptable Européen S.A.	16302	Orsa 2006 S.A.	16320
CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l.	16296	Overseas Management Corporation S.A.	16309
Commercial Company Luxembourg	16317	Patton S.à r.l.	16320
Diarough Sourcing S.A.	16279	Private Equity Investors Holding S.A.	16302
Enka S.A.	16276	Rhein Securities Holding 2 S.à r.l.	16319
Esoledad S.A.	16278	Rogers Luxembourg S.à r.l.	16274
ESP Europe (Funds) S.à r.l.	16276	S.A.F. Services Anti-Feu	16280
E & T Expertises et Techniques Spéciales SA	16279	Standard Software and Firmware Services S.A.	16293
Eurofin Management S.A.	16315	Tebowa International S.A.	16300
Eurogallery Systems S.A.	16298	Vauban S.A.	16277
European Energy Systems S.A.	16274	Voyages Ecker S.à.r.l.	16277
Fédération Spéléologique Européenne ...	16288	Zhermack International S.à r.l.	16304
Finpic S.A.	16275		

Rogers Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 140.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 22 janvier 2009.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2009015365/201/12.

(090014772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Am Stadtpark Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 130.543.

Les statuts coordonnés au 19 décembre 2008 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009015343/243/13.

(090014927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

AIGGRE Helsinki Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10, rue des Mérovingiens, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 131.151.

Les statuts coordonnés au 19 décembre 2008 de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 janvier 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009015360/243/13.

(090014910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

European Energy Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 50.048.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

FIDUPAR

10, Boulevard Royal

L-2449 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009015451/1172/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07487. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

CE-Flux, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, Zone Industrielle In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 97.261.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015432/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07341. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

CE-Flux, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, Zone Industrielle In den Allern.
R.C.S. Luxembourg B 97.261.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015431/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07345. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Finpic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 103.392.

Les comptes annuels au 31 mars 2007 régulièrement approuvés, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Finpic S.A.

Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009015157/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07888. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

AIG/Lincoln Lakeview S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 61, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 118.949.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015152/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07614. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

ESP Europe (Funds) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 112.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.036.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Le mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009015164/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08034. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

BBAU Swiss Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.567.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009015170/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07584. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

BBAU Horgen S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 120.568.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009015173/6762/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07593. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Enka S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.679.

Le Bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015179/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04957. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014600) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Voyages Ecker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7333 Steinsel, 69, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 64.492.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015182/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05604. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Agri-Distribution SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8551 Noerdange, 14, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 96.989.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015183/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2009, réf. LSO-DA05606. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Vauban S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 134.945.

Révocation de mandat d'administrateur de la Société

En date du 8 janvier 2009, l'actionnaire unique de la Société a révoqué M. Geertjan Verheij de son mandat d'administrateur de la Société, avec effet au 31 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Vauban S.A.

Signature

Référence de publication: 2009015500/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07649. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Le Castor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 106.966.

Extrait de la lettre de démission de Monsieur Vladimir VITCHES, signée à Aspelt, le 3 octobre 2008

Par la présente, je déclare démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de la société anonyme LE CASTOR S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009014438/508/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 2009, réf. LSO-DA06362. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Isaur S.A., Société Anonyme.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 76.278.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration du 31 décembre 2008

1. Transfert du siège social de la société

Le siège social de la société est transféré de L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois à L-1330 Luxembourg, 26, Boulevard G.-D. Charlotte.

Pour extrait conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Pour Extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009015489/1185/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05905. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

C2D System House Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, route des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 132.123.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015434/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07337. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

M.H.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Milbich.
R.C.S. Luxembourg B 96.427.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015425/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07417. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Esoledad S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9952 Drinklange, 1, Op der Lampertskaul.
R.C.S. Luxembourg B 103.222.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009015423/1137/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07418. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Bijouterie-Horlogerie Hoffmann Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 55.385.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015406/680/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07737. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Diarough Sourcing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.283.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 5 novembre 2008

1. Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un président en la personne de Monsieur Nishit PARIKH. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

2. Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

Luxembourg, le 5 novembre 2008.

Certifié conforme

DIAROUGH SOURCING S.A.

N. PARIKH / J.A. SACKS

Director A / Director B

Référence de publication: 2009015503/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07794. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

E & T Expertises et Techniques Spéciales SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4744 Pétange, 24, rue J.-P. Kirchen.

R.C.S. Luxembourg B 89.583.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 24 octobre 2006

Les mandats des administrateurs sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, leurs mandats prennent fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Monsieur Pol Beaujean, demeurant à B-6600 Bastogne, 14A Noville, administrateur
- Monsieur David Beaujean, demeurant à B-6600 Bastogne, 443 Noville
- Monsieur Pierre Poos, demeurant à L-4808 Rodange, 57, Chemin de Bruck.

Le mandat du commissaire est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans, son mandat prendra fin ensemble avec celui des administrateurs:

- BDO Compagnie Fiduciaire S.A., 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009014445/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08870. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

S.A.F. Services Anti-Feu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6691 Moersdorf, 4, Um Kiesel.

R.C.S. Luxembourg B 128.243.

—
Ausserordentliche Gesellschafterversammlung vom 23/12/2008

Vertreten:

Rudi MICHELS, Kaufmann, geboren am 20. Oktober 1953 zu Prüm (D), wohnhaft in L-6691 MOERSDORF, 4, Um Kiesel,

Udo KOHLHAAS, Brandschutztechniker, geboren am 2. November 1963 zu Damflos (D), wohnhaft in D-54346 MEHRING, Im Weierfeld, 10.

Alleiniger Gesellschafter der S.A.F. Services Anti-feu Gmbh

Alleiniger Beschluss:

Die Gesellschafter, Rudi MICHELS und Udo KOHLHAAS vorbenannt erklären hiermit, dass mit der Abtretung der Anteilscheine der S.A.F. von Herrn KOHLHAAS an Herrn MICHELS, Herr KOHLHAAS sein Mandat als technischer Geschäftsführer niederlegt, und Herr MICHELS diesen Rücktritt annimmt.

Luxemburg, den 23/12/2008.

Unterschriften.

Référence de publication: 2009014474/1635/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA05103. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Naptune Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.591.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 21 janvier 2009.

Sonia Livoir.

Référence de publication: 2009015025/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2009, réf. LSO-DA05721. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 128.231.

L'an deux mil huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

- Monsieur Massimo LONGONI, conseil économique, demeurant à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société en commandite par actions qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), de droit luxembourgeois dénommée "Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR" ayant son siège social à L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro B N° 128.231,

constituée aux termes d'un acte reçu en date du 3 mai 2007 par le notaire Jacques DELVAUX, publié au Mémorial C n°1434 du 12 juillet 2007, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suite à un constat d'augmentation de capital reçu par le notaire soussigné en date du 2 septembre 2008, en voie de publication au Mémorial C,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision de l'associé gérant commandité, savoir la société MANDARIN CAPITAL MANAGEMENT S.A. une société anonyme ayant son siège social au 73 Cote d'Eich, L-1450 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg Section B n°119.240, prise en sa réunion du 19 décembre 2008,

des copies desdites résolutions, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 2.250.418 (deux millions deux cent cinquante mille quatre cent dix-huit Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune,

- trois cent vingt-et-un mille cent quatre-vingt-dix-neuf (321.199) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,

- et cent douze mille cinq cent vingt-et-un (112.521) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune

2) Qu'aux termes du 3^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, la société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions A"). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions B"). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3. trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les "Actions C"). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société,

et que le même article 5 autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 3 et suivants de l'article 5 des statuts se lisent comme suit:

La Société dispose d'un capital social émis de EUR 2.250.418 (deux millions deux cent cinquante mille quatre cent dix-huit Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune ,

- quatre cent vingt-et-un mille cent quatre-vingt-dix-neuf (421.199) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,

- et cent douze mille cinq cent vingt-et-un (112.521) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune

La Société dispose d'un capital autorisé de sept millions dix-neuf mille huit cents euros (7.019.800 EUR), divisé en trois millions cinq cent neuf mille neuf cents (3.509.900) Actions comprenant:

1. Six cent trente et un mille sept cent quatre-vingt-deux (631.782) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions A"). Les Actions A seront uniquement émises et souscrites par les Commanditaires (et les Commanditaires supplémentaires (tels que définis ci-après, le cas échéant) qui ont entrepris de souscrire et de régler 4 (quatre) Actions B pour chaque Action A souscrite;

2. deux millions cinq cent vingt-sept mille cent vingt-huit (2.527.128) Actions ordinaires d'une valeur nominale de 2 EUR chacune (ci-après dénommées les "Actions B"). Les Actions B pourront être émises assorties d'une prime d'émission selon ce que décidera l'Associé gérant commandité;

3 trois cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-dix (350.990) Actions d'administrateur d'une valeur nominale de 2 EUR chacune, attribuées à l'Associé gérant commandité (ci-après dénommées les "Actions C"). Lors de chaque prélèvement de fonds, l'Associé gérant commandité devra souscrire et régler un nombre supplémentaire d'Actions C, afin que sa participation dans la Société continue de représenter en permanence au moins 10 % (dix pour cent) de la totalité du capital émis de la Société.

Dans les présents statuts (les "Statuts"), les termes "Action" et "Actions" comprendront, sauf disposition contraire explicitement ou implicitement énoncée, respectivement les Actions A, les Actions B et les Actions C.

L'expression "Commanditaires" se réfèrera aux détenteurs d'Actions A et d'Actions B et le terme "Actionnaires" se réfèrera collectivement à l'Associé gérant commandité et aux Commanditaires.

Par les présentes, l'Associé gérant commandité est autorisé à émettre ultérieurement des Actions A, des Actions B et des Actions C, afin de porter la totalité du capital de la Société au plafond du capital social autorisé le cas échéant, selon ce qu'il décidera de son propre chef de fixer; il pourra accepter les souscriptions concernant ces Actions pendant une durée de cinq (5) ans à compter de la date de constitution de la Société selon la définition de l'article 32 (5) de la loi du dix août mille neuf cent quinze portant sur les sociétés commerciales, dans sa version modifiée.

La durée ou la portée de cette attribution pourra être étendue le cas échéant par des résolutions adoptées par les Actionnaires au cours des assemblées générales, selon les dispositions requises pour amender les présents Statuts.

L'Associé gérant commandité est habilité à définir le cas échéant les conditions assignées à toute souscription d'Actions A, d'Actions B et d'Actions C.

L'Associé gérant commandité est habilité à émettre ces Actions A, B et C en vertu de la durée mentionnée ci-dessus et pendant celle-ci, sans que les Actionnaires ne puissent se prévaloir de droits de souscription privilégiés.

Lorsqu'il réalisera une augmentation de capital conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus, l'Associé gérant commandité sera tenu de prendre les mesures requises pour modifier le présent Article en vue de consigner la modification et il sera habilité à prendre ou à autoriser les mesures requises en vue de l'exécution et de la publication de ladite modification conformément au droit luxembourgeois.

Le capital autorisé ou émis de la Société pourra être augmenté ou diminué conformément au droit luxembourgeois.

Les Actions A et les Actions B sont réservées à la souscription des Commanditaires ainsi que des investisseurs avertis, tels que définis par la loi portant sur les SICAR ("Investisseurs avertis").

3) Par décision du 19 décembre 2008, l'associé gérant commandité, savoir "Mandarin Capital Management S.A." a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 374.786 (trois cent soixante-quatorze mille sept cent quatre-vingt-six Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR EUR 2.250.418 (deux millions deux cent cinquante mille quatre cent dix-huit Euros) à EUR 2.625.204 (deux millions six cent vingt-cinq mille deux cent quatre Euros),

par l'émission de:

- 168.653 (cent soixante-huit mille six cent cinquante-trois) actions nouvelles B d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission de EUR 136 par action B nouvelle;

- 18.740 (dix-huit mille sept cent quarante) actions nouvelles C d'une valeur nominale de € 2,- (deux euros) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes, souscrites par les souscripteurs suivants comme suit:

Mandarin Capital Partners SCA SICAR - B and C Shares

Nbr	Shareholders	B Shares	C Shares
1	Private Equity International S.A.	38602	0
2	China Development Bank	38602	0
3	The Export-Import Bank of China	38602	0
4	Efibanca S.p.A.	7719	0
5	Corporate World Opportunities Limited	5145	0
6	Fondazione Cassa di Risparmio in Bologna	5145	0
7	Fondazione Cassa di Risparmio di Padova e Rovigo	5145	0
8	Banca Carige S.p.A.	2571	0
9	Banca Popolare dell'Emilia Romagna Soc. Coop.	2571	0
10	Fondazione Cassa dei Risparmi di Forlì	2571	0
11	Fondazione Cassa di Risparmio di Trento e Rovereto	2571	0
12	Fondazione Cariplo	2571	0
13	Fondo Pensione per gli Agenti Professionisti di Assicurazione	2571	0
14	Castel S.A.	1542	0
15	Giorgio Tadolini	1542	0
16	Fondazione Cassa di Risparmio di Imola	1286	0
17	Datalogic S.p.A. 1	1029	0
18	Gitifin S.r.l.	1029	0
19	Merloni Invest S.p.A.	1029	0
20	Paolo Cantarella	1029	0
21	Vinifin International S.A.	1029	0
22	IMA S.p.A.	1029	0
23	Hillswood Holdings Ltd	1029	0
24	Harlesden Finance S.A.	642	0
25	Lucio Stanca	513	0
26	Bruno Calzoni	513	0
27	Meris Romagnoli	513	0
28	King S.p.A.	513	0
29	Mandarin Capital Management S.A.	0	18740
	TOTAL	168653	18740

Les souscripteurs ci-avant désignés, regroupant tous les actionnaires de la société, ont souscrit proportionnellement aux actions actuellement détenues, c.à.d. aux 168.653 nouvelles actions B augmentées de la susdite prime d'émission et

aux 18740 nouvelles actions C dans les proportions ci-avant désignées, et les ont libérées moyennant une contribution en espèces total de EUR 23.311.594.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

Le montant total de EUR 23.311.594 (vingt-trois millions trois cent onze mille cinq cent quatre-vingt-quatorze Euros) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 2.625.204 (deux millions six cent vingt-cinq mille deux cent quatre Euros),

de sorte que le 2^{ème} alinéa de l'article 5 des statuts, version anglaise et traduction française, aura dorénavant la teneur suivante:

version anglaise

"The Company has an issued share capital of two million six hundred and twenty-five thousand two hundred and four Euro (EUR 2,625.204), divided into:

- five hundred and ninety-one thousand four hundred and eighty-nine (591,489) A Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each,
- five hundred and eighty-nine thousand eight hundred and fifty-two (589,852) B Shares , having a par value of two euro (2.- EUR) each, with a share premium of 136.-EUR per each B share."
- and one hundred and thirty-one thousand two hundred and sixty-one (131,261) C Shares having a par value of two euro (2.- EUR) each.

Traduction française

"La Société dispose d'un capital social émis de EUR 2.625.204 (deux millions six cent vingt-cinq mille deux cent quatre Euros), réparti en:

- cinq cent quatre-vingt-onze mille quatre cent quatre-vingt-neuf (591.489) Actions A d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune ,
- cinq cent quatre-vingt-neuf mille huit cent cinquante-deux (589.852) Actions B d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune avec un prime d'émission de cent trente six euro 136,- EUR pour chaque Action B,
- et cent trente-et-un mille deux cent soixante-et-une (131.261) Actions C d'une valeur nominale de EUR 2 (deux euro) chacune."

Déclarations - Frais

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter la modification de l'article 5 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Pour la perception des droits d'enregistrement, il est spécifié que Mandarin Capital Partners S.C.A. SICAR est une société d'investissement en capital à risque suivant la loi du 15 juin 2004, et le présent acte est soumis au droit fixe.

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 7.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 23 décembre 2008, LAC/2008/51982: Reçu douze Euros (EUR 12.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour copie conforme - délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009014878/208/183.

(090014562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Benolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 77.569.

L'an deux mil neuf, le neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange,

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société anonyme BENOLUX S.A. (ci-après nommée la "Société"), ayant son siège social à L-4987 Sanem, 15, Quartier de l'Eglise, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.569, constituée suivant acte reçu par le notaire Aloyse Biel, alors de résidence à Capellen, en date du 9 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 96 du 8 février 2001.

L'assemblée a été ouverte à 14.30 heures et présidée par Monsieur Bernard Van Leeuwen, administrateur de société, demeurant à B-6700 Barnich (Belgique), 54, rue de la Huuscht,

qui désigne comme secrétaire, Madame Nathalie Legendre, épouse Van Leeuwen, sans profession, demeurant à B-6700 Barnich (Belgique), 18, rue de Bourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Reinold Van Leeuwen, administrateur de société, demeurant à B-6700 Barnich (Belgique), 18, rue de Bourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, Monsieur le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Décision de dissoudre la société et de prononcer sa mise en liquidation.
- 2.- Nomination d'un liquidateur de la société et détermination des pouvoirs du liquidateur.
- 3.- Nomination d'un commissaire de la liquidation

II.- Les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont inscrits sur une liste de présence; ladite liste de présence signée par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée après avoir délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre la Société en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Bernard Van Leeuwen, administrateur de société, demeurant à B-6700 Barnich (Belgique), 54, rue de la Huuscht, comme liquidateur (ci-après le "Liquidateur").

Le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus lui conférés par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que modifiée (la "Loi"). Le Liquidateur sera habilité prendre toutes les opérations prévues par l'article 145 de la Loi, sans autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où une telle autorisation serait requise.

Le Liquidateur n'a pas besoin de dresser un inventaire et peut se fier aux comptes de la société.

Le Liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, de déléguer, au regard d'opérations spéciales et déterminées, à un ou plusieurs mandataires, telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer commissaire de la liquidation Monsieur Reinold Van Leeuwen, administrateur de société, demeurant à B-6700 Barnich (Belgique), 18, rue de Bourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 15.00 heures.

Dont acte fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux comparants, tous connus par le notaire par noms, prénoms, état civil et adresse, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: B.Van Leeuwen, Legendre N., R.Van Leeuwen, J.Abdullah, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1056. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 26 janvier 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009015035/241/59.

(090014785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Knauf Center Schmëtt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 6, route d'Olm.

R.C.S. Luxembourg B 98.485.

In the year two thousand nine, on the second day of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

Delhaize Luxembourg S.A., a société anonyme having its registered office at L-8287 Kehlen 6, Route d'Olm, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B97993,

here represented by Mr. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Brussels, on 2 January 2009, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Knauf Center Schmëtt S.A., a Luxembourg société anonyme incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, rue de Stavelot L-9964 Huldange, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 98 485 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of division of the company Knauf Center S.A., which draft, done under private seal, dated 14 February 2003 was published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 291 on 19 March 2003 and the final division pursuant to a notarial deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Rambrouch on 17 October 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 262 on 5 March 2004. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Rambrouch dated 1st December 2004, published in the memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 318 on 11 April 2005.

The appearing party representing the entire share capital then took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to transfer, with immediate effect, the registered office of the Company from 2, rue de Stavelot L-9964 Huldange to 6, route d'Olm, L-8287 Kehlen, Grand-Duchy of Luxembourg.

Second resolution:

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 2 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 2.** La société a son siège social dans la Commune de Kehlen.

Il peut être transféré dans tout endroit de la commune par une décision du conseil d'administration."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le deux janvier,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Delhaize Luxembourg S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-8287 Kehlen 6, Route d'Olm, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B97993,

ici représentée par M. Sigurdur Gudmannsson, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, le 2 janvier 2009. La procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est le seul actionnaire de la société Knauf Center Schmëtt S.A. ayant son siège social à 2, rue de Stavelot L-9964 Huldange, immatriculé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98 485 (la "Société"), constituée suivant acte de scission de la société KNAUF CENTER S.A. dont le projet sous seing privé daté du 14 février 2003 a été publié au Mémorial C numéro 291 du 19 mars 2003 et la scission définitive suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 17 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 262 du 5 mars 2004. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par le Maître Léonie Grethen,

notaire de résidence à Rambrouch, en date du 1^{er} décembre 2004 publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 11 avril 2005 numéro 318.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de transférer avec effet immédiat le siège social de la Société de 2, rue de Stavelot L-9964 Huldange à 6, route d'Olm, L-8287 Kehlen, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'actionnaire unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a son siège social dans la Commune de Kehlen.

Il peut être transféré dans tout endroit de la commune par une décision du conseil d'administration."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Gudmannsson et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 9 janvier 2009. LAC/2009/955. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009014877/5770/80.

(090014504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Carraro International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 68.721.

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CARRARO INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire, R.C.S. Luxembourg section B numéro 68.721, constituée suivant acte reçu le 10 février 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 367 du 21 mai 1999 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du 10 novembre 2008, non encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Federico FRANZINA, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sergio MARUSSO, employé, demeurant professionnellement à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 35.168 (trente-cinq mille cent soixante-huit) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 4.150.000 (quatre millions cent cinquante mille euros) en vue de le porter de EUR 35.168.000 (trente-cinq millions cent soixante-huit mille euros) à EUR 39.318.000 (trente-neuf millions trois cent dix-huit mille euros) par la création de 4.150 (quatre mille cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites et libérées par l'actionnaire unique moyennant versement en numéraire.

2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. al. 1^{er}** . Le capital souscrit est fixé à EUR 39.318.000 (trente-neuf millions trois cent dix-huit mille euros) représenté par 39.318 (trente-neuf mille trois cent dix-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 4.150.000 (quatre millions cent cinquante mille euros) en vue de le porter de son montant actuel de EUR 35.168.000 (trente-cinq millions cent soixante-huit mille euros) à EUR 39.318.000 (trente-neuf millions trois cent dix-huit mille euros) par la création de 4.150 (quatre mille cent cinquante) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune, émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Souscription - Libération

Toutes les nouvelles actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, savoir:

- CARRARO Spa, une société de droit italien avec siège social à 37, via Olmo, I-35011 Campodarsego (PD),

Ici représentée par M. Sergio MARUSSO, employé, préqualifié, en vertu de la procuration jointe en annexe au présent acte, moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 4.150.000 (quatre millions cent cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. al. 1^{er}** . Le capital social est fixé à EUR 39.318.000 (trente-neuf millions trois cent dix-huit mille euros) représenté par 39.318 (trente-neuf mille trois cent dix-huit) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000 (mille euros) chacune."

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite aux résolutions prises, sont estimés à EUR 23.784,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. FRANZINA, S. BOULARD, S. MARUSSO, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 31 décembre 2008. LAC/2008/53206: Reçu vingt mille sept cent cinquante Euros (EUR 20.750.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009014814/208/72.

(090014209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Fédération Spéléologique Européenne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg,

R.C.S. Luxembourg F 7.846.

— STATUTS

adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive / adopted during the constitutional General Assembly
in Udine (IT)-8 Sept 1990,

1° modification in Enniskillen (IE) - 28 Oct 1995

2° modification in Ollioules (FR) - 8 Jun 2003

appr. in Kalamos (GR) - 23 Aug 2005

3° modification in Visby (SE) - 14 Aug 2007

4° modification in Lans-en-Vercors (FR) - 26 Aug 2008

Translated version in English

Section 1 - Definition

Art. 1. The Speleological European Federation (F.S.E.) gathers the recognised national speleological organisation from each country of Europe, member of the Council of Europe or of the United Nations.

Art. 2. The F.S.E. was founded on 8th September 1990 under the name of Speleological Federation of the European Community (F.S.C.E.) by a Constitutional Assembly during the 16th Italian Speleological Congress in Udine. This Constitutional Assembly was defined at the official preliminary meeting in Grimbergen, Belgium, on 20-21 January 1990.

The name of Federation Spéléologique de la Communauté Européenne (F.S.C.E.) was changed to Federation Spéléologique de l'Union Européenne (F.S.U.E.) by a vote of the General Assembly on the 8th of June 2003 in Ollioules (France). The present name of F.S.E. was adopted by a vote of the General Assembly on the 26th of August 2008 in Lans en Vercors (France). The duration of the F.S.E. is unlimited. The F.S.E. is a non-profit association.

Art. 3. The F.S.E. has its headquarters at Luxembourg-Ville in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 4. The F.S.E. is patronised by the International Union of Speleology. (U.I.S.)

Section 2 - Aims

Art. 5. The aims of the Speleological European Federation are:

- a) The council of national speleological organisations gathering all European cavers.
- b) To support their actions and to represent them in the framework of the political, legal, administrative and economic institutions of the European Union and other European institutions.
- c) The promotion of sport and scientific speleological activities on the European scale, including education and training, cave rescue, caves protection and conservation, karsts and water protection, and information.
- d) The elaboration of a common policy in terms of insurance and access to underground sites.
- e) To defend speleology under all its forms.

Art. 6. To carry out its goals, the F.S.E. will be allowed to set up and organise any activities likely to further their achievement. It will be endowed with every appropriate means and structure (commissions, working groups, meetings).

Section 3 - Members of the F.S.E.

Art. 7. Is a member of the F.S.E. the recognised national speleological organisation from each European country up-to-date of its two last years membership fees, with the exception of new member countries.

Art. 8. Each national speleological organisation must nominate a Delegate and a Vice Delegate, according to its own criteria.

Section 4 - Structure of the F.S.E.

Art. 9. The F.S.E. is composed of a General Assembly and a Bureau.

Art. 10. The General Assembly is composed of all Delegates of the member countries or the Vice-Delegates who replace them. The number of member countries can not be less than three.

Art. 11. The Bureau of the F.S.E. is composed of a President, a General Secretary, a Treasurer, a Vice President and a Vice-Secretary.

Art. 12. Members of the Bureau are chosen from among the Delegates or vice delegates composing the General Assembly. They are elected by secret ballot, position by position, by the General Assembly, at the simple majority of the present or represented electors.

Art. 13. The mandated duration of each official position of Delegate, Vice-Delegate and member of the Bureau is four years. It is advisable that a member of the Bureau could not serve for more than two consecutive terms.

Section 5 - Responsibilities of the bureau and The general assembly

Art. 14. The Bureau is the executive part of the F.S.E. The Bureau is its representative before all political, legal, administrative and economic institutions or authorities. At the end of each period of two years, the Bureau presents to the General Assembly the report of its activities in the shape of a general report and a financial report. These reports are submitted to the General Assembly for approval. The Bureau proposes a provisional budget.

The Bureau elaborates Internal Regulations that it needs to implement after approval by the General Assembly. The same procedure must be adopted for all future amendments.

Art. 15. The President manages the F.S.E. and represents it legally. He/She presides over the meetings of the Bureau and of the General Assembly and co-ordinates the good execution of decisions taken during these meetings.

Art. 16. The Vice President assists the President in his work. He/She must be able to replace any of the other members of the Bureau in case of resignation.

Art. 17.

a) The General Secretary is in charge of the organisation of the administrative work. He/She prepares the reports of the meetings of the Bureau and of the General Assembly, generates the list of delegates and carries out any action necessary for the achievement of his missions.

b) The Vice-Secretary assists the General Secretary in his work. He/She is in charge of the follow-up of the European projects.

Art. 18. The Treasurer is in charge of the good financial management of the F.S.E. He/She is in charge of the accounting and he reports to the General Assembly. He/She prepares the financial report of each period and the provisional budget. He/She regularly informs the Bureau, and more specifically the President, of the financial status of the F.S.E. He/She conducts or proposes any appropriate action.

Art. 19. The General Assembly represents the F.S.E. sovereign power. It defines, gives direction to, and controls the general policies of the F.S.E. It has the right and the power to modify the Statutes. It elects the members of the Bureau. It considers the Bureau activities reports and votes upon them. It elects the presidents of Commissions, upon a proposal from the Bureau.

Section 6 - Function of the F.S.E.

Art. 20. The General Assembly holds a regular meeting every two years. It is called-up by the General Secretary in agreement with the President, with mention of the location, date and the tentative agenda. The agenda is established by the Bureau. Any proposal signed by two Delegates (or their Vice-Delegate) must be included in the agenda. The call-up

to the regular meeting of the General Assembly is notified by mail letter at least 90 days in advance to each Delegate and Vice-Delegate.

Art. 21. Moreover, the General Assembly may be called-up for an extraordinary meeting either by the President or the Bureau for serious reason, or on the written request of a least one third of the Delegates (or of their Vice-Delegate).

Art. 22. Every member country of the F.S.E. has an equal right of vote, with one voice per country. Decisions are taken by the simple majority of voices. The voices are those of the present Delegates or, if they are absent, of their respective Vice-Delegates. A proxy can be given to a Delegate or a Vice-Delegate from another member country of the F.S.E. Each Delegate or his replacing Vice-Delegate can hold no more than one proxy vote. In case of equal number of votes, the vote of the President is preponderant.

Art. 23. A quorum of the General Assembly must be at least 50 % of the members physically present at the meeting, i.e. 50% of the rights to vote.

Art. 24. The reports of meetings of the General Assembly and of the Bureau are sent to each Delegate, Vice-Delegate and to each President of the national speleological organisation member of the F.S.E.

Art. 25. Every country having a Delegate or a Vice-Delegate at the F.S.E. can replace him/her, by notifying it immediately by letter to the President of the F.S.E. If this Delegate was a member of the Bureau, then the vacant position in the Bureau will be replaced at the next meeting of the General Assembly.

Art. 26. The financial resources of the F.S.E. come from:

- Annual fees given by the member countries which amount, eventually null, is determined by the General Assembly, this amount can not be more than 10.000 euros,
- Contributions from various sources (private or official institutions, knowledgeable societies, commercial societies, etc.) provided this is approved by the Bureau,
- Other gifts and legacies,
- Financial interests from its investments,
- Loan raising,
- The sale of publications and other representation articles,
- Any other sources approved by the Bureau.

Art. 27. The working languages of the F.S.E. are French and English.

Section 7 - Rules of changing statutes and Dissolution

Art. 28. Only the General Assembly is allowed to change the statutes of the F.S.E. It is called-up for that in an extraordinary meeting as defined in Art. 21. Any modification must be approved by two thirds of the voices of the General Assembly.

Art. 29. The dissolution of the F.S.E. can be pronounced by the General Assembly congregated in an extraordinary session, (cf. Art. 21). The dissolution will be pronounced with the majority of two thirds of the General Assembly.

Art. 30. In case of dissolution, the assets of the F.S.E. will be shared between the member countries, in the proportion of the fees paid since the entrance into the F.S.E.

Art. 31. Any member country withdrawing from the F.S.E. of its own free will, will in no case receive any part of the F.S.E. assets.

Art. 32. The exclusion of a member country can only be pronounced by the General Assembly in an extraordinary session with the majority of two thirds of the member countries.

Section 8 - Miscellaneous provisions

Art. 33. The General Assembly is authorised to give an honorary title to their ex-Delegates or ex-Vice-Delegates.

Version originale en français

Section 1^{er} - Définition

Art. 1^{er}. La Fédération Spéléologique Européenne (F.S.E.) regroupe l'organisation spéléologique nationale reconnue de chaque pays d'Europe, membre du Conseil de l'Europe ou de l'Organisation des Nations Unies.

Art. 2. La F.S.E a été fondée le 8 septembre 1990 sous le nom de Fédération Spéléologique de la Communauté Européenne (F.S.C.E.) par une assemblée constitutive, lors du XVIème Congrès Spéléologique Italien d'Udine. Cette assemblée constitutive a été définie lors de la réunion officielle préliminaire de Grimbergen (Belgique) les 20 et 21 janvier 1990.

Le nom de Fédération Spéléologique de la Communauté Européenne (F.S.E.) a été modifié en Fédération Spéléologique de l'Union Européenne (F.S.U.E.) par vote de l'Assemblée Générale le 8 juin 2003 à Ollioules (France). Le nom actuel de

la F.S.E. a été adopté par vote de l'Assemblée Générale le 26 août 2008 à Lans-en-Vercors (France). La durée de la F.S.E. est illimitée. La F.S.E. est une association sans but lucratif.

Art. 3. La F.S.E. fixe son siège à Luxembourg-Ville au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 4. La F.S.E. est patronnée par l'Union Internationale de Spéléologie (U.I.S.).

Section 2 - Buts

Art. 5. La Fédération Spéléologique Européenne a pour buts:

- a) Le rassemblement des organisations spéléologiques nationales regroupant tous les spéléologues européens.
- b) Le soutien de leur action dans le cadre des institutions politiques, juridiques, administratives et économiques de l'Union Européenne et autres institutions européennes et leur représentation auprès de ces instances.
- c) La promotion des activités spéléologiques sportives et scientifiques à l'échelle européenne, et notamment la formation, les secours, la protection des cavernes, des karsts et des eaux, l'information.
- d) L'élaboration d'une démarche commune en matière d'assurances et d'accès aux sites souterrains.
- e) La défense de la Spéléologie sous toutes ses formes.

Art. 6. Pour réaliser ses objectifs, la F.S.E. pourra exercer et organiser toutes les activités susceptibles d'en favoriser l'accomplissement. Elle pourra notamment se doter de tous moyens et structures appropriés (commissions, groupes de travail, manifestations diverses).

Section 3 - Membres de la F.S.E.

Art. 7. Est membre de la F.S.E. l'organisation spéléologique nationale reconnue de chaque pays européen à jour de ses cotisations pour les deux dernières années, à l'exception des nouveaux pays membres.

Art. 8. Il appartient à chaque organisation spéléologique nationale de désigner un Délégué et un Vice-Délégué officiels, selon des modalités à sa convenance.

Section 4 - Structure de la F.S.E.

Art. 9. La F.S.E. est constituée d'une Assemblée Générale et d'un Bureau.

Art. 10. L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des Délégués des pays membres ou des Vice-Délégués qui les remplacent. Le nombre de pays membres ne pourra être inférieur à trois.

Art. 11. Le Bureau de la F.S.E. est composé d'un Président, d'un Secrétaire Général, d'un Trésorier, d'un Vice-Président et d'un Vice-Secrétaire.

Art. 12. Les membres du Bureau sont choisis parmi les Délégués constituant l'Assemblée Générale ou parmi les vice-délégués. Ils sont élus à bulletin secret, poste par poste, par l'Assemblée Générale, à la majorité des électeurs présents ou représentés.

Art. 13. La durée du mandat de chaque Délégué et Vice-Délégué officiels et de chaque membre du Bureau est de quatre ans. Il est souhaitable qu'un membre du Bureau ne puisse assurer plus de deux mandats consécutifs

Section 5 - Responsabilités du bureau et de l'assemblée générale

Art. 14. Le Bureau est l'exécutif de la F.S.E. Il est son représentant auprès des autorités politiques, juridiques, administratives et économiques. A la clôture de chaque exercice de deux ans, il présente à l'Assemblée Générale le compte rendu de ses activités sous la forme d'un rapport moral et d'un rapport financier; il les soumet à son approbation. Il propose un projet de budget.

Le Bureau élabore un Règlement Intérieur qu'il est chargé de faire appliquer après approbation par l'Assemblée Générale. Il agit de même pour les amendements ultérieurement nécessaires.

Art. 15. Le Président assure la direction de la F.S.E. et la représente légalement. Il/Elle préside les réunions du Bureau et de l'Assemblée Générale et coordonne la bonne exécution des décisions prises au cours de ces réunions.

Art. 16. Le Vice-Président assiste le Président dans l'accomplissement de ses charges. Il/Elle devra être à même de remplacer l'une ou l'autre des personnes membres du Bureau en cas de démission.

Art. 17.

a) Le Secrétaire Général est chargé de l'organisation du travail administratif. Il/Elle établit les procès-verbaux des réunions du Bureau et de l'Assemblée Générale, tient à jour la liste des Délégués, et conduit toute action nécessaire à l'accomplissement de ses missions.

b) Le Vice-Secrétaire assiste le Secrétaire Général dans l'accomplissement de ses tâches. Il/Elle est chargé(e) du suivi des projets européens.

Art. 18. Le Trésorier est chargé de la bonne gestion financière de la F.S.E. Il/Elle tient la comptabilité, et en rend compte devant l'Assemblée Générale. Il/Elle prépare le rapport financier de chaque exercice et le budget prévisionnel. Il/Elle

informe régulièrement le Bureau et plus particulièrement le Président de l'état des finances de la F.S.E. II/Elle conduit ou propose toute action appropriée.

Art. 19. L'Assemblée Générale représente le pouvoir souverain de la F.S.E. Elle définit, oriente et contrôle la politique générale de la F.S.E. Elle a le droit et le pouvoir de modifier les Statuts. Elle élit les membres du Bureau. Elle entend les comptes rendus d'activités du Bureau et les vote. Elle vote également le projet de budget présenté par le Bureau. Elle élit les présidents de Commissions, sur proposition du Bureau.

Section 6 - Fonctionnement de la F.S.E.

Art. 20. L'Assemblée Générale tient une réunion ordinaire tous les deux ans. Elle est convoquée par le Secrétaire Général en accord avec le Président, avec mention des lieu et date précis et de l'ordre du jour prévisionnel. Cet ordre du jour est établi par le Bureau. Toute proposition signée par deux Délégués (ou leur Vice-Délégué) doit être mise à l'ordre du jour. La convocation à la réunion ordinaire de l'Assemblée Générale est notifiée par écrit et envoyée par courrier au moins 90 jours à l'avance à chaque Délégué et Vice-Délégué.

Art. 21. En outre, l'Assemblée Générale peut être convoquée en réunion extraordinaire soit par le Président ou le Bureau pour raison grave, soit sur demande écrite d'un tiers au moins des Délégués (ou de leur Vice-Délégué).

Art. 22. Tous les pays membres de la F.S.E. ont un droit de vote égal, avec une voix par pays. Les décisions sont prises à la majorité simple des voix. Les voix sont celles des Délégués présents, ou des Vice-Délégués les remplaçant en cas d'absence. Une procuration peut être donnée à un Délégué ou un Vice-Délégué d'un autre pays membre de la F.S.E. Chaque Délégué ou son Vice-Délégué remplaçant ne peut utiliser qu'une seule procuration. En cas de ballottage, la voix du Président est prépondérante.

Art. 23. Pour siéger et voter valablement, l'Assemblée Générale doit réunir physiquement au moins cinquante pour cent de ses membres, c'est-à-dire cinquante pour cent des droits de vote.

Art. 24. Les comptes rendus des réunions de l'Assemblée Générale et du Bureau sont adressés à chaque Délégué, à chaque Vice-Délégué, et à chaque Président d'organisation spéléologique nationale membre de la F.S.E.

Art. 25. Chaque pays ayant un Délégué ou un Vice-Délégué à la F.S.E. peut le/la remplacer, à condition de le notifier immédiatement par écrit au Président de la F.S.E. Si ce Délégué était membre du Bureau, le poste vacant du Bureau sera pourvu au cours de la réunion suivante de l'Assemblée Générale.

Art. 26. Les ressources financières de la F.S.E. proviennent:

- des cotisations annuelles versées par les pays membres dont le montant, éventuellement nul, est déterminé par l'Assemblée Générale; ce montant ne pourra excéder 10.000 euros;
- de contributions de sources diverses (institutions officielles ou privées, sociétés savantes ou commerciales, etc.) sous réserve d'approbation par le Bureau;
- de tout autre don et legs;
- des produits financiers de ses placements;
- des emprunts contractés;
- de la vente de publications et articles de représentation;
- de toute autre entrée approuvée par le Bureau.

Art. 27. Les langues de travail de la F.S.E. sont le français et l'anglais.

Section 7 - Modification des statuts et Dissolution

Art. 28. L'Assemblée Générale est seule compétente pour modifier les statuts de la F.S.E. Elle est convoquée à cet effet en réunion extraordinaire comme défini à l'Art.21. Toute modification doit être approuvée par les deux tiers des voix de l'Assemblée Générale.

Art. 29. La dissolution de la F.S.E. peut être prononcée par l'Assemblée Générale convoquée en réunion extraordinaire (cf. Art.21). Elle sera prononcée à la majorité des deux tiers de l'Assemblée Générale.

Art. 30. En cas de dissolution, l'avoir de la F.S.E. sera partagé entre les pays membres au prorata des cotisations payées depuis leur adhésion.

Art. 31. Tout pays membre qui se retire de la F.S.E. de sa propre initiative ne disposera en aucun cas d'une part de l'avoir

Art. 32. L'exclusion d'un pays membre ne peut être prononcée que par l'Assemblée Générale en réunion extraordinaire à la majorité des deux tiers de la totalité des pays membres.

Section 8 - Dispositions diverses

Art. 33. L'Assemblée Générale pourra décerner un titre d'honneur à ses anciens Délégués et Vice-Délégués.

F.S.E. - BP.3067 - L-1030 Luxembourg - Email: contact@eurospeleo.org - <http://www.eurospeleo.org>

Référence de publication: 2009014397/9863/239.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08111. - Reçu 322,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

SSFS S.A., Standard Software and Firmware Services S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 17.416.

L'an deux mil huit, le dix décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "STANDARD SOFTWARE AND FIRMWARE SERVICES S.A., en abrégé "SSFS S.A.", ayant son siège social au 75, rue de Hollerich, L -1741 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 17416, constituée suivant acte reçu par le notaire André PROST, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 18 mars 1980, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 14 juin 1980, numéro 123.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 25 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 16 avril 2008, numéro 937.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MERIENNE, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Gian Paolo CALIGIURI, professeur, demeurant à L - 6913 Roodt-sur-Syre, 21, rue A. Hoffmann.

Le président expose et l'assemblée constate:

I. L'actionnaire unique présent à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par lui, ont été portés sur une liste de présence, signée par l'actionnaire unique présent, qui a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

II. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
3. Divers.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre anticipativement la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur Monsieur Gian Paolo CALIGIURI, précité, professeur, né le 9 janvier 1936 à Milan (Italie) et demeurant à L-6913 Roodt-sur-Syre, 21, rue A. Hoffmann.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

16294

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (€ 900,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Jean-Michel Merienne, Sophie Mathot, Gian Paolo Caligiuri, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2008. LAC / 2008 / 49987. Reçu 12 € (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009014210/202/62.

(090013552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Arwen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.510.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LEGNOR TRADING S.A., une société anonyme gouvernée par lois des Iles Vierges Britanniques ayant son siège social à Road Town, Tortola, Îles Vierges Britanniques

ici représentée par Madame Véronique Wauthier, demeurant professionnellement à L-1142 Luxembourg 10, rue Pierre d'Aspelt,

en vertu d'une procuration délivrée à Tortola, le 25 novembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a exposé au notaire instrumentant en lui demandant d'acter:

Que la société anonyme "ARWEN SA", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11b, Bld Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.510, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, alors notaire de résidence à Remich, en date du 26 novembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 27 du 9 janvier 2004

Que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Que l'actionnaire unique, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions libérées du capital de ladite Société.

Qu'en tant qu'actionnaire représentant l'intégralité du capital social de la Société, elle déclare expressément procéder à la dissolution et à la liquidation de la susdite Société.

Que l'actionnaire unique déclare encore que tout le passif a été payé et que des provisions pour pertes ont été faites et que la liquidation de la Société a été achevée.

Elle déclare en outre prendre à sa propre charge tout l'actif et passif connu ou inconnu de la société "ARWEN S.A." et qu'elle entreprendra, en les prenant personnellement à sa charge, toutes mesures requises en vue de l'engagement qu'elle a pris à cet effet.

Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute.

Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.

Que les livres et documents sociaux de la Société dissoute seront déposés au siège social où ils seront conservés pendant cinq (5) années.

Pour les dépôts et publications à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2008. Relation: LAC/2008/53011. Reçu € 12.- (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009014257/206/48.

(090013584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

OAK Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.418.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "OAK Investment S.A.", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 127.418, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date 9 mars 2007, publié au Mémorial C numéro 1253 du 25 juin 2007, ayant un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul MARX, docteur en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur David SANA, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de dissoudre la société et de liquider ses actifs.

2. Nomination de la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721, comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la Loi sur les Sociétés Commerciales du 10 août 1915.

3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, sera gardée à l'étude de celui-ci.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre la société et de liquider ses actifs à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société GENLICO LIMITED, avec siège social au 146, Wickhams Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée au "International Business Companies Act" des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 608721.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales. Il pourra accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Le liquidateur peut sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

Décharge est donnée à l'administrateur et président du conseil d'administration, Monsieur Eric MAGRINI, aux administrateurs, Messieurs Pietro LONGO et Philippe TOUSSAINT, et au commissaire aux comptes, la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., pour l'exercice de leurs mandats.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société suite au présent acte est estimé approximativement à la somme de huit cents Euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: MARX - SANA - ROZANSKI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/142. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014252/231/68.

(090013999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 205.900,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 121.211.

In the year two thousand and eight, on the twenty-second of December.

Before Us, Maître Henri Beck, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

- Mr Derry Crowley, accountant, born in Cork, Ireland, on July 26th, 1967, with professional address at 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland;

- Mr Donal McCarthy, accountant, born in Cork, Ireland, on October 17th, 1967, with professional address at 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland; and

- CMC Nominees Limited, with registered office at 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Ireland, registered under the number 415020.

Here represented by Mrs Peggy Simon, private employee, residing in Berdorf, by virtue of proxies established on December 19th, 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxyholder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l." (hereafter the "Company"), registered with the Luxembourg trade and company register section B, under number 121.211, with registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger dated September 27th, 2006, published in the Memorial C under number 2366, "Recueil des Sociétés et Associations" dated December 19th, 2006.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-) represented by two hundred (200) Ordinary shares with a value of fifty Euro (EUR 50.-) each, and fifty-four (54) A Ordinary shares with a value of fifty Euro (EUR 50.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and ninety-three thousand two hundred Euro (EUR 193,200.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700.-) to two hundred and five thousand nine hundred Euro (EUR 205,900.-) by creation and issue of three thousand eight hundred and sixty-four (3,864) new Ordinary shares with a value of fifty Euro (EUR 50.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares, and to accept the subscription of all new shares by CMC Nominees Limited, prenamed.

Subscription - Payment

Thereupon, CMC Nominees Limited, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the entirety of the three thousand eight hundred and sixty-four (3,864) new Ordinary shares to be issued, and have them fully paid up in the amount of one hundred and ninety-three thousand two hundred Euro (EUR 193,200.-) by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Contribution") in the total amount of one hundred and ninety-three thousand two hundred Euro (EUR 193,200.-), owed by the Company to CMC Nominees Limited, and resulting from a declaration of the receiver of the contribution in kind dated December 22nd, 2008, as well as from a declaration of the contributor of the contribution in kind dated December 19th, 2008. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

Effective implementation of the contribution

CMC Nominees Limited, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification.

IV. Pursuant to the above resolutions, the shareholders resolve to amend the article 6.1 of the articles of association which will henceforth read as follows:

"The share capital is fixed at two hundred and five thousand nine hundred Euro (EUR 205,900.-) represented by four thousand and sixty-four (4,064) Ordinary Shares with a value of fifty Euro (EUR 50.-) each, and fifty four (54) A Ordinary Shares with a value offifty Euro (EUR 50.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- M. Derry Crowley, comptable, né à Cork, Irlande, le 26 juillet 1967, ayant son adresse professionnelle au 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande;

- M. Donal McCarthy, comptable, né à Cork, Irlande, le 17 octobre 1967, ayant son adresse professionnelle au 36, Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande;

- CMC Nominees Limited, ayant son siège social au 36 Strand Road, Clonakilty, Co. Cork, Irlande, dont le numéro d'immatriculation est 415020.

Ici représentés par Madame Peggy Simon, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu de procurations données le 19 décembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Les comparantes sont les seules associées de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "CMC Capital Luxembourg 2 S.à r.l." (ci-après "la Société"), ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 121.211, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, en date du 27 septembre 2006, publié au Mémorial C sous le numéro 2366, Recueil des Sociétés et Associations en date du 19 décembre 2006.

II. Le capital de la Société est fixé à douze mille sept cents Euro (EUR 12.700,-) représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune, et cinquante-quatre (54) parts sociales ordinaires A d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune.

III. Les associées décident d'augmenter le capital social par un montant de cent quatre-vingt treize mille deux cents Euro (EUR 193.200,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille sept cents Euro (EUR 12.700,-) à deux cent cinq mille neuf cents Euro (EUR 205.900,-) par la création et l'émission de trois mille huit cent soixante-quatre (3.864) nouvelles parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et d'accepter la souscription de toutes les nouvelles parts sociales par CMC Nominees Limited, prénommée.

Souscription - Libération

Sur ce, CMC Nominees Limited, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des trois mille huit cent soixante-quatre (3.864) nouvelles parts sociales ordinaires et les libérer intégralement pour un montant de cent quatre-vingt treize mille deux cents Euro (EUR 193.200,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une créance certaine, liquide et exigible (ci-après l'"Apport") de cent quatre-vingt treize mille deux cents Euro (EUR 193.200,-) détenue par CMC Nominees Limited, prénommée, envers la Société, et résultant d'une déclaration des représentants de la société bénéficiaire de l'apport datée du 22 décembre 2008 ainsi que d'une déclaration des représentants de la société apporteuse datée du 19 décembre 2008. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

Realisation effective de l'apport

CMC Nominees Limited, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserves aujourd'hui.

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6.1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à deux cent cinq mille neuf cents Euro (EUR 205.900,-) représenté par quatre mille soixante-quatre (4.064) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune, et cinquante-quatre (54) parts sociales ordinaires A d'une valeur nominale de cinquante Euro (EUR 50,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 23 décembre 2008. Relation: ECH/2008/1766. - Reçu neuf cent soixante-six euros (193.200,00 € à 0,50% = 966,00 €).

Le Receveur (signé): MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 31 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009014294/201/128.

(090013859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Eurogallery Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 69.357.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendacht, am zweiundzwanzigsten Dezember, Vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft EUROGALLERY SYSTEMS S.A., mit Sitz in Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B 69.357, gegründet durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Andr SCHWACHTGEN, mit damals Amtssitz in Luxemburg, am 7. April 1999, welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 480 vom 24. Juni 1999 veröffentlicht wurde, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar SCHWACHTGEN, am 1. September 2006 welche im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2063 vom 04. November 2006 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Frau Nicole Reinert, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

Dieselbe ernennt zum Schriftführerin Frau Véronique BARATON, Privatangestellte, wohnhaft in Garnich.

Zum Stimmzählerin wird ernannt Frau Manon HOFFMANN, Privatangestellte, wohnhaft in Koerich.

Sodann stellt die Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die sechshundertfünfundzwanzig (625) Aktien mit einem Nennwert von je fünfzig Euro (€ 50,-), welche das gesamte Kapital von einunddreissigtausend-zweihundertfünfzig Euro (€ 31.250,-) darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisaufnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokoll zusammen mit den Vollmachten, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

In Anbetracht dessen:

Die Hogan Invest & Trade S.A., société de droit de Belize, IBC 48.221, mit Amtssitz in Belize, Belize City, Regent Street, 35A, Jasmine Court, ist Eigentümer der 625 Aktien geworden und hat beschlossen, die Gesellschaft aufzulösen und zu liquidieren.

Hiermit beschließt der alleinige Aktionär die Auflösung der Gesellschaft, sowie ihre Liquidation.

Der alleinige Aktionär bestätigt, vollumfänglich Kenntnis über die finanzielle Lage der Gesellschaft zu haben.

Sämtliche Aktiva der Gesellschaft gehen auf den alleinigen Aktionär über, welcher auch das Amt des Abwicklers (liquidateur) übernimmt, und welcher erklärt, dass alle Schulden der Gesellschaft geregelt sind, bzw. er sich verpflichtet, alle etwaigen noch nicht geregelten Schulden unter seiner persönlichen Haftung zu übernehmen. Er wird auch die Kosten gegenwärtiger Urkunde regeln.

Die Liquidation der Gesellschaft ist somit als abgeschlossen zu betrachten und die Gesellschaft ist somit endgültig aufgelöst und liquidiert.

Den Verwaltungsratsmitgliedern, den Geschäftsführern sowie dem Aufsichtskommissar wird Entlastung für die Ausübung ihres Mandates erteilt.

Sodann wurden die 625 Aktien, welche das Gesellschaftskapital darstellen, im Beisein des instrumentierenden Notars, annulliert.

Die Bücher der Gesellschaft bleiben während einer Dauer von fünf Jahren am Gesellschaftssitz der aufgelösten Gesellschaft in Luxemburg, 1, rue de Nassau.

Zwecks Veröffentlichung und der zu tätigen Hinterlegung werden alle Befugnisse dem Träger einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde erteilt.

Kosten

Die Kosten, die der Gesellschaft aufgrund des Gegenwärtigen anfallen werden auf € 850,- geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar mit Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Reinert, V. Baraton, M. Hoffmann, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 23 décembre 2008. Relation: CAP/2008/3944. Reçu douze euros. 12,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 31 décembre 2008.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009014270/225/60.

(090013676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Tebowa International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.819.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, Le trente et un décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

TECCO INVEST LTD, une société de droit du Belize, avec siège social à 35A Regent Str., Jasmin Court, Belize City, Belize,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Vaduz, le 18 décembre 2008, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

La société anonyme TEBOWA INTERNATIONAL S.A. (ci-après la "Société") établie et ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.819, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1342 du 3 juillet 2007,

au capital social de EUR 31.000 (trente et un mille), représenté par 310 actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent) chacune.

La soussignée en tant qu'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société anonyme TEBOWA INTERNATIONAL S.A.

La soussignée en sa qualité de liquidateur de la société déclare que tout le passif de la société est réglé.

L'activité de la société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de mille deux cent vingt-cinq euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: THILL; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 12 janvier 2009. Relation GRE/2009/223. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur ff. (signé): BENTNER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014262/231/48.

(090013925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Ikora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 116.629.

—
Im Jahre zweitausendacht, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "IKORA S.A.", mit Sitz in L-6947 Niederanven, 7, Zone Industrielle Bombicht, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 116629, ("die Gesellschaft"), bezeichnet, ursprünglich gegründet unter der Bezeichnung "LeonardoFore!!Golf S.A." gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 9. Mai 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1464 vom 31. Juli 2006,

und deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 28. September 2007, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2814 vom 5. Dezember 2007, enthaltend die Abänderung der Gesellschaftsbezeichnung in "IKORA S.A.".

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Dr. Andreas BLADT, Umweltwissenschaftler, wohnhaft in D-54316 Pluwig, In der Karlwies 5,

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Rainer BAUMANN, Elektroingenieur, wohnhaft in D-54441 Kirf, Kimmstraße 1a.

Die Versammlung bestellt als Stimmzähler Herrn Dr. Karsten BEHLKE, Rechtsanwalt, wohnhaft in D-54292 Trier, Peter-Friedhofen-Straße 50

Der Vorstand der Versammlung war damit bestellt und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1. Verlegung, mit Wirkung zum 1. Januar 2009, des Gesellschaftssitzes von Niederanven nach L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-Rue, und dementsprechende Abänderung von Artikel 2 (1) der Satzungen.

2. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstands der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigegeben wird, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmitteilungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Generalversammlung, nach eingehender Beratung, einstimmig folgendes Beschlüsse gefasst:

Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 1. Januar 2009, den Gesellschaftssitz von Niederanven nach L-6630 Wasserbillig, 52, Grand-Rue, zu verlegen, und dementsprechend Artikel 2 (1) der Satzungen abzuändern wie folgt:

" Art. 2.

(1) Der Sitz der Gesellschaft ist in Wasserbillig (Großherzogtum Luxemburg).

Der Verwaltungsrat hat die Befugnis, Büros, Verwaltungszentren, Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften überall, wo er es nötig findet, zu eröffnen, sowohl in Luxemburg als auch im Ausland."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für abgeschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr sechshundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: BLADT; BAUMANN; BEHLKE; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/118. Reçu douze euros 12€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial;

Junglinster, den 4. Februar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014290/231/65.

(090013395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Private Equity Investors Holding S.A., Société Anonyme,
(anc. Centre Comptable Européen S.A.).**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 109.136.

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CENTRE COMPTABLE EUROPEEN S.A., ayant son siège social à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach, R.C.S. Luxembourg numéro B 109.136, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1252 du 22 novembre 2005, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 24 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 372 du 20 février 2006;
- en date du 10 décembre 2008, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexandre TASKIRAN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie DUCHAUSSOY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thibaut DE VEYT, employé privé, demeurant professionnellement à L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination de la société en PRIVATE EQUITY INVESTORS HOLDING S.A..
- 2.- Modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en PRIVATE EQUITY INVESTORS HOLDING S.A..

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article premier des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de PRIVATE EQUITY INVESTORS HOLDING S.A.."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: TASKIRAN; DUCHAUSSOY; DE VEYT; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/168. Reçu douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014289/231/60.

(090013788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

ITGroup S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.862.

— DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Madame Daniela RENZELLI, administrateur de sociétés, née à Rome, Italie, le 13 avril 1950, demeurant à I-00142 Rome, Italie, 311 Via Alberto Ascari,

représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David SANA, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société anonyme "IT GROUP S.A." ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 40.862, a été constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juillet 1992, publié au Mémorial C numéro 522 du 12 novembre 1992, et qu'elle a été dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 30 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 700 du 6 avril 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme "IT GROUP S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à un million de Dollars US (USD 1.000.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de dix mille Dollars US (USD 10.000,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue l'actionnaire unique de la prédite société anonyme "IT GROUP S.A."

IV.- Que la comparante déclare qu'elle a repris tous les éléments d'actif et de passif de ladite société.

V.- Qu'il est attesté que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société dissoute et répondra personnellement de tout le passif de la société, même inconnu à ce jour.

VI.- Que la liquidation de la société anonyme "IT GROUP S.A." est achevée et que celle-ci est à considérer comme définitivement close.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la société dissoute.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante euros.

Le capital social est évalué à 715.409,93,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: SANA - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 janvier 2009. Relation GRE/2009/159. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014255/231/48.

(090013576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Zhermack International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.540.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 130.434.

Par contrat de cession daté du 22 décembre 2008, avec effet au 31 décembre 2008, opération approuvée par l'assemblée générale des associés en date du 18 décembre 2008, M. Vittorio Mora, demeurant à Badia Polesine (Italie), Via Filippi n° 94/4, a cédé 145.201 parts sociales de la société ZHERMACK INTERNATIONAL S.à.r.l. à la société de droit allemand dénommée Dentsply Germany Investments GmbH, ayant son siège social à Mannheim, Steinzeugstrasse 50, inscrite auprès du registre de commerce de Mannheim (Allemagne) sous le numéro HRB 703.647.

Par contrat de cession daté du 22 décembre 2008, avec effet au 31 décembre 2008, opération approuvée par l'assemblée générale des associés en date du 18 décembre 2008, M. Tiziano Busin, demeurant à Rovigo (Italie), Via C. Munari n° 4, a cédé 145.201 parts sociales de la société ZHERMACK INTERNATIONAL S.à r.l. à la société de droit allemand dénommée Dentsply Germany Investments GmbH, ayant son siège social à Mannheim, Steinzeugstrasse 50, inscrite auprès du registre de commerce de Mannheim (Allemagne) sous le numéro HRB 703.647.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009014344/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

LBREP II Master & PP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.904.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of September.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

M&P Canada Holdings LP, a limited partnership organized under the laws of Province of Ontario, Canada, with registered office at c/o Aird & Berlis LLP, 1800-181 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada,

here represented by Ms. Axelle De Donker, employee with professional address at 2, Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 8th, 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, through its proxy holder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing in Luxembourg under the name of LBREP II Master & PP S.à r.l. (the "Company"), with registered office at 2, Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 138.904, incorporated by a deed of the undersigned notary on May 8th, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1518, dated June 19th, 2008.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) divided into ten thousand (10,000) shares, all with a nominal value of one Euro twenty-five Euro cents (€ 1.25) each.

III. The sole shareholder resolves to amend article 12 of the Company's articles of association, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers composed of Category A Managers and Category B Managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

Lehman Brothers Real Estate Pension Partners II, L.P. ("Pension Partners"), with registered office at 399 Park Avenue, New York, NY 10022, United States of America, shall be entitled to nominate for appointment to the Board of Managers one (1) category B Manager and therefore be entitled to a representation, at all times, of one (1) category B Manager, including, for the avoidance of doubt, a replacement for any manager previously nominated for appointment by Pension Partners but removed by the shareholders."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

M&P Canada Holdings LP, une limited partnership constituée selon les lois de la Province d'Ontario, Canada, ayant son siège social chez Aird & Berlis LLP, 1800-181 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada,

ici représentée par Mlle Axelle De Donker, employée, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 8 septembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination LBREP II Master & PP S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.904, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 8 mai 2008, publié auprès du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1518, en date du 19 juin 2008.

II. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq cents (€ 1,25) chacune.

III. L'associé unique décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société pour lui conférer la teneur suivante:

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Lehman Brothers Real Estate Pension Partners II LP ("Pension Partners") ayant son siège social au 399 Park Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique a le droit de proposer à la nomination du Conseil de Gérance (1) gérant de catégorie B et donc être en droit à une représentation à chaque fois d'un (1) gérant de catégorie B, incluant, pour éviter tout doute, un remplacement pour tout gérant antérieurement proposé à la nomination par Pension Partners mais révoqué par les associés."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 26 septembre 2008. Relation: LAC/2008/39093. Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 OCT. 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009014275/211/84.

(090013692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Global Pharmaceutical Leaders, Inc., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 93.553.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of December.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

APPEARED:

PMC LEADERS IN CHEMICALS INC., a company incorporated and existing under the General Corporation Law of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 12243 Branford Street, CA 91352 Sun Valley, United States of America, registered in Delaware under the number 2317735,

here represented by Mr David SANA, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented by Mr David SANA, pre-named, declared and requested the notary to act:

I.- That the company (société à responsabilité limitée) "GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC.", with registered office at the State of Delaware, United States of America, County of Newcastle Wilmington, Suite 400, 2711 Center Road, C/o Corporation Service Company, and having its seat of central administration at L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, R.C.S. Luxembourg section B number 93.553, was incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, and that its seat of central administration had been transferred from the State of Delaware, United States of America, to L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper, pursuant to a deed before Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on April 28, 2003, published in the Mémorial C number 614 of June 15, 2003. The articles of association were amended pursuant to a deed before Maître Martine SCHAEFFER, notary then residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg, and now at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 21, 2005, published in the Mémorial C number 385 of February 21, 2006.

II.- That the capital of the company "GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC.", pre-named, presently amounts to twenty five thousand US Dollar (USD 25,000.-), represented by one hundred (100) sharequotas with a nominal value of two hundred and fifty US Dollar (USD 250.-) each.

III.- That the liquidation of the company "GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC." has been completed in the State of Delaware, United States of America, pursuant to a deed dated December 12, 2008, and that therefore the company is to be construed as definitely terminated and liquidated and must be struck off the Luxembourg Trade and Companies Register.

IV.- That the corporate documents shall be kept for the duration of five years at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of the present deed, is approximately seven hundred and fifty Euro.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU:

PMC LEADERS IN CHEMICALS INC., une société constituée et existant selon la loi générale sur les sociétés de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 12243 Branford Street, CA 91352 Sun Valley, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Delaware sous le numéro 2317735,

représentée par Monsieur David SANA, maître en droit, domicilié professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée par Monsieur David SANA, prénommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit ses déclarations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC." ayant son siège social dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, Comté de Newcastle, Wilmington, Suite 400, 2711 Center Road, C/o Corporation Service Company, et ayant son siège de l'administration centrale à L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, R.C.S. Luxembourg section B numéro 93.553, a été constituée sous la loi de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et que son siège de l'administration centrale a été transféré de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, à L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper, suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 614 du 15 juin 2003. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, et maintenant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 21 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 385 du 21 février 2006.

II.- Que le capital social de la société "GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC.", pré-désignée, s'élève actuellement à vingt-cinq mille Dollars US (USD 25.000,-), représenté par cent (100) parts d'une valeur nominale de deux cent cinquante Dollars US (USD 250,-) chacune.

III.- Que la liquidation de la société "GLOBAL PHARMACEUTICAL LEADERS, INC." est achevée suite à un acte passé dans l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, en date du 12 décembre 2008 et que celle-ci est dès lors à considérer comme définitivement clôturée et liquidée et doit être rayée du registre luxembourgeois de commerce et des sociétés.

IV.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept cent cinquante Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: SANA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/149. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014260/231/97.

(090013594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

KLMA Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 74.251.

Im Jahre zweitausendacht, den dreiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, Großherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft KLMA HOLDING S.A., mit Sitz in L-1145 Luxemburg, 180, rue des Aubépines, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 74251, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den damals in Capellen residierenden Notar Aloyse BIEL am 15. Dezember 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 167 vom 24. Februar 2000

mit einem Gesellschaftskapital von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-), eingeteilt in einhundert (100) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je fünfhundert Euro (EUR 500,-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Catherine DAY-ROYEMANS, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1145 Luxemburg, 180, rue des Aubépines.

Die Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Isabelle MARÉCHAL-GERLAXHE, Privatbeamtin beruflich wohnhaft in L-1145 Luxemburg, 180, rue des Aubépines.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzählerin Frau Sylviane SCHROEDER, Privatbeamtin, beruflich wohnhaft in L-1145 Luxemburg, 180, rue des Aubépines.

Der Vorstand der Versammlung war damit zusammengestellt und die Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellungen:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.
2. Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

B) Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien in der Anwesenheitsliste vermerkt sind. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der Urkunde einregistriert.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten, so dass keine weiteren Einberufungen erforderlich waren.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt die Aktiengesellschaft GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., mit Sitz in L-8308 Capellen, 83, Pafbruch, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 43298, zum Liquidator der Gesellschaft.

Der Liquidator hat die weitestgehende Vollmacht zur Ausführung seines Mandates, insbesondere besitzt er alle Befugnisse, welche die Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorsehen, ohne verpflichtet zu sein, die Generalversammlung der Aktionäre in den vom Gesetz vorgesehenen Fällen um Erlaubnis zu bitten.

Der Liquidator ist befreit ein Inventar erstellen zu müssen und kann sich auf die Bücher der Gesellschaft berufen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt siebenhundertfünfzig Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

WORÜBER PROTOKOLL, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Signé: DAY-ROYEMANS - MARECHAL-GERLAXHE -SCHROEDER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 6 janvier 2009. Relation GRE/2009/72. Reçu Douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014253/231/60.

(090014003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

O.M.C., Overseas Management Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.234.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le treize janvier.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société "HUMPHREY MANAGEMENT LIMITED", établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, Pelican Drive, Nerine Chambers, 5, Columbus Centre,

ici représentée par Madame Sylvie THEISEN, consultante, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme ("OVERSEAS MANAGEMENT CORPORATION S.A." en abrégé "O.M.C. S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 40.234, a été constituée originellement sous la dénomination sociale de "ACANTHUS S.A.", suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 432 du 28 septembre 1992,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Jean-Paul HENCKS en date du 17 février 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 25 juin 1997, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "OVERSEAS MANAGEMENT CORPORATION S.A.",

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 27 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 458 du 22 mars 2002.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions de dix euros (10,- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que la partie comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique ("Actionnaire Unique"), se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société et avoir transféré tous les actifs à son profit.

g) Que l'Actionnaire Unique est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "LITTLE WOOD S.A.", établie et ayant son siège social à San José, 27th Street, Central Avenue, (Costa Rica), dûment représentée par Madame Sylvie THEISEN, préqualifiée, sur base d'une procuration émise le 22 février 2000, désignée "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l) Qu'il n'a jamais été procédé à la création matérielle de titres au porteur de la Société et qu'il n'existe pas de registre des actions.

m) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

16310

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 19 janvier 2009. Relation GRE/2009/297. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014254/231/67.

(090013572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Melting S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 134.583.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MELTING S.A. en liquidation, ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 134.583, constituée par voie de scission de la société anonyme SICRI S.A., suivant acte de constat de scission reçu par le notaire instrumentaire du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 158 du 21 janvier 2008, dissoute et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 novembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2857 du 28 novembre 2008,

ayant un capital social de soixante-deux mille euros (62.000,- EUR), représenté par six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge au liquidateur et au commissaire-vérificateur.
3. Clôture de la liquidation et désignation de l'endroit où les livres et documents comptables de la société seront déposés et conservés pour une période de 5 ans.
4. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire-vérificateur à la liquidation, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent procès-verbal pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire-vérificateur à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture définitive de la liquidation de la société.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège de la société, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux actionnaires, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Cinquième résolution

L'assemblée donne pleine et entière décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition du présent procès-verbal pour procéder utilement aux publications exigées par l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et aux autres mesures que les circonstances exigeront.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de huit cent vingt-cinq euros, sont à la charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: FERNANDES - ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/120. Reçu Douze euros 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 21 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014256/231/75.

(090013578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Archie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 905.250,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.140.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Henri Beck, notary residing in Echternach.

Has appeared:

Sagamore Hill Hub Fund Ltd, a company incorporated in the Cayman Islands, having its registered office at PO Box 309 GT, Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, here represented by Mrs. Peggy SIMON, private employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy given under private seal on December 28th, 2007.

Said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

- "Archie S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 99.140, (hereinafter referred to as "the Company") has been incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on January 16th, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 365 of April 2nd, 2004.

- The articles of incorporation have been amended for the last time by deed of the same notary Joseph Elvinger, on April 22nd, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1150 of June 14th, 2006.

- The share capital of the Company presently amounts to nine hundred and five thousand, two hundred and fifty Euro (€ 905,250.-) represented by thirty-six thousand, two hundred and ten (36.210) shares of twenty-five Euro (€ 25.-) each

- The appearing shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

- The appearing shareholder, as the sole shareholder of the Company, expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company.

- The appearing shareholder, as the liquidator of the Company, declares that all major third-party liabilities of the Company have been settled.

- The activity of the Company having ceased; all assets of the Company are hereby transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all outstanding liabilities and commitments of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

- The sole shareholder wholly and fully discharges the managers and the independent auditor of the dissolved Company for the exercise of their mandate as of today.

- The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach.

A comparu:

Sagamore Hill Hub Fund Ltd, une société constituée sous les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à PO Box 309 GT, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman,

ici représentée par Madame Peggy SIMON, employée privée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration sous seing privé établie le 28 décembre 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- "Archie S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.140, (ci-après la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 365 le 2 avril 2004.

- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire Joseph Elvinger, le 22 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1150 du 14 juin 2006.

- La Société a actuellement un capital social de neuf cent cinq mille deux cent cinquante Euros (EUR 905.250.-), représenté par trente-six mille deux cent dix (36.210) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

- La comparante est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que tout le passif envers les tiers créanciers de la Société est réglé.

- L'activité de la Société ayant cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'associé unique donne pleine et entière décharge aux gérants et au réviseur indépendant pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège social de la Société dissoute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 31 décembre 2007. Relation: ECH/2007/1793. Reçu douze Euros, 12,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 20 janvier 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009014258/201/93.

(090013589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**GP3 Groupe Conseil (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GP3 Europe S.à r.l.).**

Siège social: L-8308 Capellen, 83, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 136.295.

L'an deux mille neuf, le vingt janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

Ont comparu:

- 1) Monsieur Alain MAQUET, ingénieur, demeurant à L-8530 Ell, 5, Hauptstrooss, agissant en son nom personnel, en sa qualité d'associé et de gérant de la société ci-après spécifiée.
- 2) Madame Marie-Christine MELIN, cadre, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, 51, avenue des Cèdres, agissant en son nom personnel, en sa qualité d'associée dans la société ci-après spécifiée, suite aux cessions de parts ci-après désignés.
- 3) Monsieur Baudouin GENOTTE, ingénieur, demeurant à B-1350 Orp-Jauche, 45, rue du Crécou, agissant en son nom personnel, en sa qualité d'associé dans la société ci-après spécifiée, suite aux cessions de parts ci-après désignés.
- 4) Monsieur Marc PETIT, ingénieur, demeurant à L-8342 Olm, 6, rue Napoléon 1^{er}, associé dans la société ci-après spécifiée,

ici représenté par Monsieur Alain MAQUET, préqualifié, en vertu d'une procuration datée du 20 janvier 2009.

Laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les comparants ès-qualités qu'ils agissent déclarent que les prénommés sont les seuls et uniques associés, respectivement gérant de la société à responsabilité limitée "GP3 EUROPE S.à r.l.", société à responsabilité limitée, avec siège social à L-8308 Capellen (commune de Mamer) 83, Parc d'activités, constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, préqualifiée, en date du 18 février 2008, publié au Mémorial C numéro 658 du 17 mars 2008.

Ensuite les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés actuels préqualifiés constatent que suite à plusieurs cessions de parts datées du 15 janvier 2009, dont une copie de chaque restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci, les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

- 1) Monsieur Marc PETIT, ingénieur, demeurant à L-8342 Olm, 6, rue Napoléon 1^{er}, 240 parts sociales;
- 2) Monsieur Alain MAQUET, ingénieur, demeurant à L-8530 Ell, 5, Haaptstrooss, 100 parts sociales;
- 3) Madame Marie-Christine MELIN, cadre, demeurant à B-1640 Rhode Saint Genèse, 51, avenue des Cèdres, 80 parts sociales;
- 4) Monsieur Baudouin GENOTTE, ingénieur, demeurant à B-1350 Orp-Jauche, 45, rue du Crécou, 80 parts sociales;

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société en "GP3 GROUPE CONSEIL (EUROPE) S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "GP3 GROUPE CONSEIL (EUROPE) S.à r.l."

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer un 2^{ème} gérant à la société pour une durée indéterminée savoir:

Monsieur Guy PAQUET, directeur de sociétés, demeurant au 300 rue Paquet, QCG6K IM3 Saint-Rédempteur, (Québec-Canada).

La société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant Monsieur Alain MAQUET, préqualifié, jusqu'à un montant de 150.000,- € ou par la signature conjointe des deux gérants pour un montant supérieur ou égal à 150.000,- €.

Quatrième résolution

L'assemblée générale après avoir constaté que les associés existants ont renoncé pour autant que de besoin à leur droit de souscription préférentiel, décide de porter le capital social souscrit de son montant actuel de SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 62.500,-) à CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 127.500,-) par voie d'augmentation de capital d'un montant de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 65.000,-) par la création et l'émission de CINQ CENT VINGT (520) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, donnant les mêmes droits et avantages que les parts sociales existantes, intégralement libérées en espèces et souscrites par la société de droit canadien dénommée "GP3 GROUPE CONSEIL INC", ayant son siège social au 3700, boulevard Wilfrid Hamel, Québec, Canada, G1P 2J2, inscrite au registraire des entreprises de Québec sous le numéro 1161183612,

ici représentée par un administrateur pouvant engager ladite société par sa signature individuelle, Monsieur Guy PAQUET, président de GP3, demeurant au, 300, rue Paquet, Saint-Rédempteur, Québec, Canada, G6K 1M3.

Le montant de SOIXANTE-CINQ MILLE EUROS (EUR 65.000,-) correspondant à l'augmentation de capital se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentaire par un certificat bancaire.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de CENT VINGT-SEPT MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 127.500,-), représenté par MILLE VINGT (1.020) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées."

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société et sont estimés approximativement à 1.200,- euros.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants agissant en leurs dites qualités ont déclaré close la présente assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, il ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: A. Maquet, M.-C. Melin, B. Genotte, G. Paquet, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 21 janvier 2009. Relation: EAC/2009/687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009014281/272/83.

(090013806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Eurofin Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 71.003.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 décembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société EUROFIN MANAGEMENT S.A. tenue le 19 décembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.
2. L'Assemblée accepte les démissions des Messieurs Aloyse MAY, Umberto CERASI et Gianmarco BERGERRE de leur poste d'Administrateurs, avec effet immédiat.
3. L'Assemblée accepte la démission de A.A.C.O. (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) S.à r.l., de son poste de Commissaire aux comptes, avec effet immédiat.
4. L'Assemblée nomme:

Administrateurs:

- Monsieur Luca CHECCHINATO, né le 06.12.1960, à San Bellino (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur;
- Madame Emanuela CORVASCE, née le 31.10.1975, à Barletta (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Luca ANTOGNONI, né le 13.07.1978, à Fano (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur;

Commissaire aux comptes:

- ComCo S.A., siège social à 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, n° de RCS à Luxembourg B 112.813.
Avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009014151/5387/34.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11191. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

A and P Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 25.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 113.757.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the twenty-second day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

A&P Bermuda Limited, a company governed by the laws of Bermuda, having its registered office at 2, Church Street, BER-HM 11 Hamilton, Bermuda (the "Sole Shareholder"), represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, who is duly authorized to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given to him under private seal in Montvale, NJ 07645, United States of America on 19 December 2008.

The above mentioned proxy, after having been initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- That the company "A AND P Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (the "Company"), has been incorporated according to a deed received

by the notary Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 7 July 2005, published in the Mémorial C under number 874 on 4 May 2006 and entered in the company register at Luxembourg, section B, under number 113.757. The articles of association of the Company have been amended on January 9th, 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary prenamed, published in the Memorial C under number 874 on May 4th, 2006;

- That the share capital of the Company is fixed at CAND 25,000 (twenty-five thousand Canadian Dollars) divided into 25 (twenty-five) shares of a nominal value of CAND 1,000 (one thousand Canadian Dollars) each, fully paid-up;
- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;
- That the Sole Shareholder approves the balance sheet of the Company dated as at the date hereof, which is attached hereto as schedule A (the "Schedule A");
- That the Sole Shareholder resolves to renounce to the appointment of a liquidation auditor;
- That the Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;
- That the Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company toward third parties have been paid and that the remaining liabilities of the Company will be assumed by the Sole Shareholder and that the liabilities in relation to the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities;
- That the remaining net assets have been or will be transferred to the Sole Shareholder;
- That full discharge is granted to the Company's managers;
- That the Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed;
- That the Sole Shareholder grants power to any of the former managers of the Company to do and perform all and everything necessary with respect to the dissolution and liquidation further to its closing notably transfer any remaining funds to the Sole Shareholder and to close any bank account of the Company;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Whereof drawn up in Esch/Alzette, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in her here above capacity, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

A&P Bermuda Limited, une société régie par les lois des Bermudes ayant son siège social sis au 2, Church Street, BERM 11 Hamilton, Bermudes (l'"Associé Unique"), ici représenté par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, dûment autorisée à agir au nom et pour le compte de l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Montvale, NJ 07645, Etats-Unis d'Amérique en date du 19 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée par son mandataire, a prié le notaire d'acter ce qui suit:

- Que la société "A AND P Luxembourg S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C sous le numéro 874 du 4 mai 2006 et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.757. Les statuts de la Société ont été modifiés le 09 janvier 2006, en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire prénommé, publié au Mémorial C sous le numéro 874 du 4 mai 2006;
- Que le capital social de la Société est fixé à 25.000 CAND (vingt-cinq mille dollars canadiens) représentés par 25 (vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 CAND (mille dollars canadiens) chacune, entièrement libérées;
- Que l'Associé Unique a acquis la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'Associé Unique approuve le bilan de la Société à la date qu'en tête, lequel bilan est joint au présent acte comme annexe A (l'"Annexe A");
- Que l'Associé Unique décide de renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique décide de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation;
- Que l'Associé Unique se désigne lui-même comme liquidateur de la Société et qu'en cette qualité il requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société à l'égard des tiers a été réglé, que le passif restant de la Société sera pris en charge par l'Associé Unique et que le passif lié à la clôture de la liquidation a été dûment provisionné; le liquidateur déclare en outre assumer irrévocablement le paiement de tout passif de la Société actuellement inconnu;
- Que l'actif restant a été ou sera transmis à l'Associé Unique;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;
- Que l'Associé Unique déclare la liquidation de la Société clôturée;
- Que l'Associé Unique donne pouvoir à l'un quelconque des anciens gérants de la Société pour accomplir tous les actes nécessaires en lien avec la dissolution et la liquidation après leur clôture et notamment s'agissant de procéder au transfert de l'actif restant au profit de l'Associé Unique ainsi que de la clôture de tout compte bancaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Le titulaire d'une copie du présent acte se voit attribuer tous pouvoirs s'agissant de l'accomplissement des formalités légales d'enregistrement et de publication.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi. Lecture faite en langue du pays à la mandataire de la partie comparante ès qualités, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 24 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15812. - Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 janvier 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009014261/219/107.

(090013917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**Laudis S.A., Société Anonyme,
(anc. Commercial Company Luxembourg).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 101.133.

L'an deux mille huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Commercial Company Luxembourg", en abrégé "C.C.L. SA", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 101.133, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 836 du 14 août 2004 et numéro 198 du 4 mars 2005.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Nathalie CHIARADIA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Nathalie FREITAS, employée privée, demeurant à Luxembourg professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie MAIEZZA, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination sociale en "LAUDIS S.A." et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide changer la dénomination sociale en "LAUDIS S.A." et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois sous la dénomination de "LAUDIS S.A.", régie par les présents statuts ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: CHIARADIA; FREITAS; MAIEZZA; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/128. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 22 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014287/231/56.

(090013797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Hardt, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.252.

Révocation de mandat de gérant de la Société

En date du 8 janvier 2009, l'actionnaire unique de la Société a révoqué M. Geertjan Verheij de son mandat de gérant de la Société, avec effet au 31 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Hardt

Signature

Référence de publication: 2009015504/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07653. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Rhein Securities Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.020.

Décision des associés prise lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société en date du 19 décembre 2008

Mr BURCH, né le 17 février 1964 à Bexley et demeurant au 53D Eaton Place, London SW1X 8DE, England, est nommé Gérant de la société pour une durée indéterminée. Mr BURCH aura un pouvoir de signature individuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

RHEIN SECURITIES HOLDING 2 S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2009014428/780/16.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA08146. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

**ASI Management S.A., Société Anonyme,
(anc. ASI 1 S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.707.

L'an deux mille huit.

Le trente décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ASI 1 S.A., ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame, R.C.S. Luxembourg numéro B133707, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2007, publié au Mémorial C numéro 2930 du 17 décembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Françoise HÜBSCH, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de dénomination.

2.- Transfert du siège à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ASI MANAGEMENT S.A..

16320

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'alinéa 2 de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version française:

"La Société Anonyme adopte la dénomination ASI MANAGEMENT S.A.."

Version anglaise:

"The Company will exist under the name of ASI MANAGEMENT S.A.."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: HÜBSCH; THILL; J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 7 janvier 2009. Relation GRE/2009/134. Reçu douze euros 12 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 22 janvier 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009014285/231/57.

(090013809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Orsa 2006 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 115.513.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009015457/1172/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07478. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Patton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.338.

Démission de mandat de gérant de la Société

En date du 20 juillet 2007, Mme Irène Salvi a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Patton S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009015510/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07656. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090014715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2009.